



2020-02-014-DAP

nomenclature: 3.6.3



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

**OBJET : AUTORISATION DE DÉPÔT D'AUTORISATIONS D'URBANISME À L'ASSOCIATION  
ÉCOLIEU LACOSTE ET LA SCIC INTERSTICES SUD AQUITAINE**

L'an deux mille vingt, le douze février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### **PRÉSENTS**

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT

#### **ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

M. LECERF	procuration à	M. PERRET
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE

#### **ABSENTS :**

Mme CAMBRONERO, Mme BISBAU, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26 à l'ouverture de la séance  
27 au point n° 2020-02-001-DGS

Nombre de pouvoirs: 2

Nombre de votants : 28 à l'ouverture de la séance  
29 au point n° 2020-02-001-DGS



**2020-02-014-DAP - AUTORISATION DE DÉPÔT D'AUTORISATIONS D'URBANISME A L'ASSOCIATION ECOLIEU LACOSTE ET LA SCIC INTERSTICES SUD AQUITAINE**

L'association ECOLIEU LACOSTE, 23 Rue Hélène Boucher, 40220 Tarnos et représentée par sa présidente Mme NOGARO Isabelle, sollicite l'autorisation de Monsieur le Maire, pour déposer des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable) sur les parcelles cadastrées AD 20, 22, 23, 26, 28 et 31 sises boulevard Jacques Duclos, lieudit Lacoste.

La SCIC INTERSTICES SUD AQUITAINE, représentée par M. Stéphane MONTUZET, sollicite également l'autorisation de M. le Maire pour déposer des autorisations d'urbanisme sur les parcelles cadastrées AD 19, 27 et 33 sises boulevard Jacques Duclos, lieudit Lacoste.

Ces autorisations concernent l'édification de bâtiments et serres agricoles.

Ces bâtiments s'inscrivent dans un projet d'aménagement et d'exploitation agricole des lieux par l'association : pour la formation aux métiers et pratiques agricoles pour les publics en difficulté d'accès à l'emploi et de test à l'installation pour les agriculteurs, au développement et au renforcement de l'offre agricole bio locale et la promotion de la connaissance et la diffusion des pratiques agro-écologiques.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

**DÉLIBÈRE**

**DEMANDE** à Monsieur le Maire de procéder à l'engagement de la collectivité dans le cadre de cette activité agro-écologique, par l'autorisation de dépôt des autorisations d'urbanisme par l'association ECOLIEU LACOSTE sur les parcelles cadastrées AD 20, 22, 23, 26, 28 et 31 et par la SCIC INTERSTICES SUD AQUITAINE sur les parcelles cadastrées AD 19, 27 et 33 et dans la limite de la durée du bail qui sera consenti.

**Votants : 28**

**Abstention : 3** (MM. Roblès et Poulaert et Mme Faure)

**Votes exprimés: 25**

Pour: 25

Mme Nogaro ne prenant pas part au vote

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 13 février 2020

Le Maire

